



Organisation mondiale du commerce  
Statut :  
■ Membres de l'OMC  
■ Observateurs négociant leur accession

# Brèves de l'OMC

Mai 2018 - n°05

## EDITORIAL

### La politique, continuation de la guerre commerciale par d'autres moyens...

L'OMC est devenue le terrain d'un affrontement multiforme, mettant aux prises les trois premières puissances commerciales mondiales.

Au Conseil Général, la Chine a engagé la charge contre les Etats-Unis pour les «trois coups» destructeurs que, selon elle, ces derniers assèment au système multilatéral : l'étouffement du mécanisme de règlement des différends ; le recours abusif à l'argument de sécurité nationale pour protéger leurs marchés de l'acier et l'aluminium ; l'annonce de sanctions unilatérales en matière de propriété intellectuelle. En réponse, les Etats-Unis plaident le fond contre la forme : ils ne feraient que réagir à une longue dérive de l'OMC et son règlement des différends, qui aurait abouti à une complète inversion des valeurs : la Chine (qualifiée de «pays le plus protectionniste et mercantiliste», de «pays du capitalisme d'Etat»), dont les subventions sont estimées à l'origine des surcapacités qui affligent le marché mondial, prétendrait aujourd'hui se parer de vertu légale pour donner des leçons à l'économie la plus ouverte de la planète.

Certaines des positions américaines peuvent susciter une écoute sur le fond (la critique des dérives de l'organe d'appel), recevoir un appui explicite (la dénonciation du manque de transparence/notification des subventions mises en œuvre par certains pays), voire engendrer des alliances objectives (contre les pratiques de transfert forcé de propriété intellectuelle), de la part d'une fraction importante des membres de l'OMC. Mais leur démarche, unilatérale, probablement illégale, à plusieurs égards incohérente, achève désormais d'en condamner les intentions aux yeux des autres membres : invoquer la sécurité nationale tout en sanctionnant ses alliés, étouffer l'arbitre tout en lui soumettant de nouvelles affaires, ignorer les règles tout en proposant d'en négocier de nouvelles... La mise en place de droits de douanes contre l'UE, le Canada et le Mexique en matière d'acier et d'aluminium, l'annonce d'un nouveau recours à l'argument de la sécurité nationale pour protéger le marché automobile américain manifestent une finalité américaine de plus en plus brute: s'affranchir discrétionnairement de la règle du droit international pour contraindre, sous la menace, leurs partenaires commerciaux à accepter de nouveaux termes d'échange. L'UE l'a fait savoir : elle n'escaladera pas mais elle ripostera sans ciller.

Face à cette crise profonde du système, contre la logique de guerre commerciale et la menace existentielle qu'elle emporte, le Président de la République française a proposé, lors de la réunion ministérielle de l'OCDE une initiative politique majeure.

La France souhaite que l'Union européenne entame un dialogue sur une mise à jour complète des règles et du fonctionnement de l'OMC, dans un premier temps avec les États-Unis, le Japon, et la Chine, qui serait ensuite étendu aux pays membres du G20 et de l'OCDE, en mettant la priorité sur les subventions publiques massives, la propriété intellectuelle, les modes de production garantissant un développement durable, les droits sociaux et la protection du climat. Le directeur général de l'OMC a apporté son soutien à l'initiative et s'est déclaré prêt à y travailler avec les membres de l'OMC. Le leadership européen apparaît ainsi plus que jamais indispensable pour l'avenir d'un système commercial mondial conforme à ses valeurs.

Jean-Marie Paugam

Lien du discours du Président de la République en ouverture de la session ministérielle de l'OCDE présidée par la France, le 31 mai 2018 :  
<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-en-ouverture-de-la-session-ministerielle-de-l-ocde-presidee-par-la-france/>

## NEGOCIATIONS MULTILATERALES

8 mai 2018 : Conseil Général de l'OMC

La Chine menait la charge contre les Etats-Unis, se faisant le défenseur du système multilatéral contre les risques de guerre commerciale qu'engendrait l'attitude américaine. Sur le blocage de

*l'organe d'appel* : la Chine se déclarait prête à engager la discussion sur le fond à la condition d'un déblocage du processus de sélection des membres. Sur les mesures prises au titre de la «sécurité nationale» (section 232) : la Chine démontait la justification avancée par les américains, les mesures adoptées ne couvrant que 5% de la consommation américaine et portant sur des produits peu sophistiqués ; si l'on admettait une telle argumentation, «tout produit pouvait trouver un lien avec la sécurité nationale» d'un pays. Sur les mesures envisagées au titre des rétorsions sur les transferts de propriété intellectuelle (section

301), la Chine rappelait les engagements pris par les Etats-Unis, vingt ans plus tôt (recours aux rétorsions uniquement après autorisation de l'ORD).

**La Chine recevait un appui explicite de nombreux pays en développement**, dont beaucoup, pourtant silencieux d'ordinaire sur ce type de question, s'exprimaient avec une fermeté inaccoutumée en faveur du déblocage de la situation de l'organe d'appel. Une majorité de ces intervenants se déclarait néanmoins disponible pour entrer en discussion avec les Etats-Unis et prendre en considération leurs griefs à propos du mécanisme de règlement des différends.

En réfutation de l'attaque orchestrée par la Chine, **le nouvel ambassadeur américain, Denis Shea, développait un argumentaire de rupture, visant à renverser l'accusation par une mise en cause de la dérive du système**. Sur chacun des points son plaidoyer était construit à l'identique : les Etats-Unis ne font que réagir à un problème de fond, qui existe et s'amplifie depuis des années, auquel l'OMC ne doit servir ni de bouclier ni de paravent. *Sur le blocage de l'organe d'appel*: les Etats-Unis dénonçaient la dérive maligne d'un système dans lequel «les personnes en charge d'arbitrer («adjudicate») ont changé les règles» et provoqué une rupture de confiance fondamentale. Ils auraient ainsi à la fois «violé les règles» («rule-breaking») et en «inventé de nouvelles» («rule-making»), contribuant à déporter le centre de gravité du système de la négociation vers le contentieux («litigation»). Le but américain était de rétablir un système de règlement des différends qui puisse être à nouveau être «soutenu» («supporte») par tous et ce n'était pas «en remplaçant complaisamment» les membres de l'organe d'appel que l'on atteindrait cet objectif. *Sur l'acier et l'aluminium*: les Etats-Unis stigmatisaient l'attitude de la Chine jugée à l'origine des surcapacités ayant inondé le marché mondial et conduit à l'adoption des mesures de protection incriminées. *Sur la propriété intellectuelle*: face aux accusations chinoises d'unilatéralisme, les Etats-Unis résumaient le rapport de l'USTR au titre de la Section 301, estimant que la Chine organiserait le pillage de la propriété intellectuelle étrangère: exigences imposées aux investisseurs dans le cadre de JV avec des chinois; discriminations relatives à l'acquisition de technologies importées; stratégies d'investissement extérieur dirigées et soutenues par l'Etat; cyber-intrusions dans les systèmes d'entreprises étrangères. Après l'exposé de chacune de ces politiques, l'ambassadeur concluait quatre fois par la question: «Est-ce que ceci est de l'unilatéralisme conçu pour bénéficier à la Chine au détriment de ses partenaires commerciaux?».

Entre légalité formelle invoquée par la Chine et économie réelle mise en avant par les Etats-Unis, l'UE tenait une ligne équilibrée: se prononçant par principe contre toute violation des règles de l'OMC et réservant ses droits à agir (acier), elle se déclarait partisane de discussions au fond pour une mise à jour des normes multilatérales, sur le thème des surcapacités ou de la propriété intellectuelle.

Contact : [jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr](mailto:jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

#### 14 au 17 mai 2018 : Groupe de travail sur les subventions à la pêche

La Ministérielle de Buenos Aires a acté la reprise des négociations sur la pêche début 2018 avec l'objectif d'un accord pour la prochaine Ministérielle de 2019. Dans cet objectif, un programme de travail a été défini en avril 2018. Conformément à ce programme, le président du groupe sur la négociation des règles a organisé une première série de réunions les 11, 12, 13 et 14 mai. Elles étaient consacrées aux aides contribuant aux surcapacités et à la surpêche. La première partie de ces réunions a consisté en un partage d'informations entre les membres, la seconde partie en la consolidation d'un projet de textes sur les subventions à la pêche. Elle concernait plus précisément l'article définissant la portée du projet de texte. Ce texte reprend entre crochets les demandes des Etats membres sans préjudice de l'accord final.

Ces échanges ont été marqués par différents points. L'union européenne a insisté sur la non prise en compte de la détaxation des carburants qui selon elle ne constitue pas une aide. Les Etats-Unis ont averti qu'ils n'accepteraient pas un accord trop édulcoré avec trop d'exceptions. Ils ont par ailleurs fourni un document montrant que la Chine dispose de plus de 30% de la flotte mondiale et que 70% de cette dernière est détenue par les pays asiatiques. Les pays ACP demandent l'exonération des aides aux flottes opérant dans les zones économiques exclusives. Le Japon a demandé l'exclusion des aides à la modernisation associées à des réductions de capacités. La Chine a demandé à ce que la question de la pêche illégale non déclarée et non réglementée dans des zones maritimes faisant l'objet de conflits entre Etats ne soit pas prise en compte dans ces débats. D'autres enceintes sont prévues pour cela.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

#### 24 mai 2018 : Comité de l'agriculture en session spéciale

Le comité de l'agriculture en session spéciale s'est réuni le 24 mai 2018. Il s'agit de la première réunion du comité depuis la désignation du président John Deep Ford le 09 avril dernier. Elle fait suite aux consultations organisées par le président depuis avril dernier.

Le groupe de Cairns y a présenté une déclaration insistant sur les distorsions causées par un soutien public excessif et la nécessité d'améliorer l'accès au marché. Les Etats-Unis ont souligné la nécessité de partir des difficultés rencontrées par le secteur agricole et les réponses que pourraient apporter la libéralisation commerciale. Pour eux, les priorités doivent être l'accès au marché avec la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et la réduction des inefficacités des politiques agricoles. La question du coton a été rappelée par plusieurs pays africains et plusieurs pays en développement ont souligné la question des stocks alimentaires ainsi que la nécessité de fonder les travaux sur les mandats en vigueur (Doha). L'Union Européenne a insisté sur la nécessité d'une certaine flexibilité de la part des membres. Plusieurs délégations ont enfin souligné la nécessité de disposer d'informations exhaustives, cela via les notifications des membres ou en recourant à des données d'organisations externes (FAO).

Les principales conclusions du président ont été les suivantes :

- il est nécessaire de poursuivre les travaux sur plusieurs sujets (soutien interne, accès au marché, soutien à l'export, stocks alimentaires, coton) avec notamment davantage de réunions informelles sur des sujets ciblés. Il compte en convoquer prochainement ;

- Il retient également l'importance de partage de l'information de disposer de données exactes et à jour (notifications) ;

- le travail technique est important mais ne doit pas retarder la reprise des négociations ;

- il faut rester très ambitieux mais on doit aussi faire preuve de prudence. Procéder par étapes cumulatives et progressives augmentera les chances de résultats pour la prochaine ministérielle.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

### NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

#### 9, 27 avril et 28 mai 2018 : Réunions de l'Organe de règlement des différends

Les réunions de l'ORD d'avril et de mai ont été marquées par les points suivants.

La situation ne connaît pas d'évolution s'agissant de **l'organe d'appel**. Le lancement de la sélection des trois nouveaux membres est toujours bloqué. La Présidente a fait part du souhait de l'actuel juge mauricien Shree Baboo Chekitan Servansing de renouveler son mandat, qui arrive à son terme le 30 septembre. Elle commencera rapidement ses consultations avec les délégations intéressées.

**La section 301 et les mesures américaines annoncées à l'égard de la Chine en matière de propriété intellectuelle** ont fait l'objet de vifs échanges entre les Etats-Unis et la Chine. Les Etats-Unis dénonçant les pratiques chinoises obligeant les entreprises à des transferts forcés de technologie et la Chine contestant l'annonce par les Etats-Unis de mesures de rétorsion unilatérales.

**Quatre panels ont été établis :**

- à la demande de l'Inde à l'encontre de l'Australie et de ses mesures antidumping visant le papier pour copie A4 (DS529)
- à la demande de la Corée à l'encontre des Etats-Unis et de ses droits antidumping et utilisation des données de fait disponibles (DS539)
- un panel de la mise en conformité à la demande de l'Inde à l'encontre des Etats-Unis et de ses mesures compensatoires visant certains produits plats en acier au carbone laminés à chaud en provenance d'Inde (DS436). L'Inde estime que les Etats-Unis

ne se sont toujours pas mis en conformité avec les recommandations de l'ORD.

- à la demande des Etats-Unis à l'encontre de l'Inde et de ses mesures liées aux exportations (DS541)

#### **Une première demande d'établissement de panel a été présentée :**

- à la demande des EAU à l'encontre du Pakistan et de ses mesures antidumping visant les pellicules en polypropylène en provenance des EAU (DS538)

**Les rapports du panel et de l'organe d'appel sur la mise en conformité dans le long contentieux opposant les Etats-Unis à l'UE sur les aides accordés à Airbus ont été adoptés.** L'UE est revenue sur sa communication présentant les différentes mesures prises en vue de se mettre en conformité. Les Etats-Unis ont fait part de leur scepticisme, mais restent ouverts à la discussion.

**Les rapports du panel et de l'organe d'appel dans le contentieux opposant le Pakistan à l'UE au sujet de ses mesures compensatoires visant certains types de polyéthylène téréphtalate en provenance du Pakistan (DS486) ont été adoptés.**

**La Colombie est revenue sur les mesures prises par le Panama en janvier 2018 vis-à-vis de certains membres de l'OMC, dont plusieurs Etats membres de l'UE.** La Colombie rappelle qu'un panel de la mise en conformité est en cours dans le contentieux opposant les deux membres. De telles mesures sont des mesures unilatérales de rétorsion contraires au droit de l'OMC. Le Panama a indiqué que ces mesures étaient une réponse à d'autres mesures de rétorsion qui lui étaient appliquées. Elles ne sont pas mises en œuvre et le dialogue avec les pays concernés est toujours possible.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

#### **23 et 24 mai : 3<sup>ème</sup> réunion de l'Initiative commerce électronique**

La 3<sup>ème</sup> réunion de l'initiative sur le commerce électronique suite à la déclaration conjointe signée à Buenos Aires était la première de substance. La forte participation, déjà observée en avril dernier, se confirme y compris avec des représentants des capitales (Etats-Unis, Australie, UE notamment). La Chine confirme également son assiduité sur ce thème bien qu'elle ne soit pas signataire. Les Etats-Unis confirment leur niveau d'ambition. Avec la transmission des documents de l'UE et du Canada, 11 sont désormais sur la table.

L'Australie a d'organisé les travaux selon 4 thèmes :

- Permettre le commerce numérique/électronique : douanes, facilitation et logistique
- Ouverture et commerce numérique/électronique : accès au marché
- Fiducie et commerce numérique/électronique : confiance des entreprises
- Questions horizontales, y compris développement, transparence et coopération : transparence

Un portail en ligne a été créé et sera très prochainement accessible à tous les membres, via le site de l'OMC, et contiendra tous les documents. Les deux prochaines sessions de réunion se tiendront les 18 & 19 juin, puis les 17 & 18 juillet.

Les participants ont manifesté un réel intérêt dans le cadre des discussions exploratoires sur l'accès au marché. Certains l'envisagent même en terme de négociations. Les discussions de fonds ont bien commencé. Elles restent toutefois à un niveau général. On constate un décalage entre le calme du volet négociations et le rythme soutenu des travaux en particulier sur l'initiative sur le commerce électronique. Rien ne permet encore de dire ce qu'il restera en terme de négociations de tous les sujets abordés dans le cadre des discussions exploratoires. La réunion de bilan qui se tiendra probablement après la pause estivale donnera les premières orientations en ce sens.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

#### **15 mai 2018 : Accessions : 10<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail d'accession de la Biélorussie**

Réunion de routine dans un contexte d'accession suite à la réactivation du processus par la Biélorussie en 2017. La Biélorussie a fourni un travail important pour transmettre les documents nécessaires et répondre aux

questions posées. Comme l'a fait remarquer l'UE dans son intervention, le seuil de transparence nécessaire est atteint mais il faut désormais traduire cela en seuil d'engagement, ce qui est loin d'être le cas. Le décalage est toutefois flagrant entre les aspirations de la Biélorussie d'accéder lors de la 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle et les travaux préalables à mener notamment en matière législative. Les Etats-Unis et l'UE comme très souvent ont été les seuls à poser des questions détaillées aussi bien sur le projet de rapport du GT et les documents législatifs transmis par la Biélorussie. En fonction des réponses aux nouvelles questions posées, la 11<sup>ème</sup> réunion du GT pourrait se tenir avant la fin de l'année 2018.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

## VIE DE L'ORGANISATION

**22 mai 2018 : Une Session de travail technique sur l'amélioration de l'accès à l'information pour les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) s'est tenue à Genève**

L'ITC, concepteur du site sur l'aide mondiale en ligne pour le commerce (Global Trade Helpdesk), a répondu aux questions techniques qui avaient été posées à la session du 27 mars dernier. La collecte de données représente un travail colossal qui nécessite l'implication de tous. Un modèle de tableau est proposé pour la collecte d'informations par pays. Les Missions à Genève pourraient être le point de relais avec les capitales pour le compléter. Une initiative commune avec l'OMC, qui a de son côté développé un système d'alerte sur les notifications SPS et OTC à destination des entreprises, « ePing », pourrait être examinée.

La mise en place d'un guichet unique pour que les MPME puissent recueillir les informations pertinentes devra se faire en fonction des institutions de chaque pays et c'est à chaque membre de décider des modalités de son organisation.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

**25 mai 2018 : Deuxième session plénière du groupe de travail informel sur les MPME pour un examen à mi-parcours de la feuille de route du groupe pour 2018**

Le processus vise à définir un programme de travail pour l'OMC qui sera proposé à la prochaine conférence ministérielle. Pour cela l'implication des membres est recherchée.

Sur la singularité de cet exercice : le sujet touche « les MPME » qui sont un acteur et non un thème, contrairement à ce qui se fait dans les autres groupes de travail à l'OMC. Les règles proposées doivent aider les MPME, tout en respectant le principe de non-discrimination.

Le cadre de travail du groupe : Le travail exploratoire a commencé avec la feuille de route 2018.

Le format des séances thématiques : des séances techniques pourraient être organisées en amont d'une réunion thématique afin d'être mieux préparée et de recevoir une meilleure implication des capitales. Des acteurs privés pourraient être invités pour présenter les difficultés concrètes des entreprises.

La question est donc de savoir si cette organisation, qui met en place des règles, peut le faire pour les MPME, en tenant compte de la question de la non-discrimination, et si cela peut être bénéfique aux autres organes de l'OMC.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

## NOUVELLE RUBRIQUE « Entreprises / Pour vos dossiers... »

### Fiche sur les subventions et les mesures compensatoires

Ce mois-ci, vous trouverez en annexe, la dernière fiche relative à la défense commerciale, sur les subventions et les mesures compensatoires. L'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC) traite de deux questions distinctes mais étroitement liées : les

disciplines multilatérales qui régissent l'octroi de subventions, et le recours à des mesures compensatoires en vue de neutraliser le dommage causé par des importations subventionnées

Depuis sa création, le Centre a assisté ses membres dans 20% du total des différends portés devant l'ORD et a fourni plus de 2000 avis juridiques (200 par an en moyenne sur ces cinq dernières années).

Plus d'informations sur le Centre consultatif et ses activités : <http://www.acwl.ch/>

## VIE DE LA DELEGATION...

### 9 mai 2018 : Journée de l'Europe

Cette année encore, la Délégation permanente de l'Union Européenne auprès des Nations Unies et des organisations internationales à Genève a sollicité tous ses membres pour l'organisation de la réception de la Journée de l'Europe.

La délégation permanente de la France remercie tout particulièrement la Ferme de Corly qui a largement contribué au succès du stand de produits français au cours de cette journée.



Discours de **Monsieur Marc Vanheukelen**, Ambassadeur, chef de la mission permanente de l'Union européenne auprès de l'OMC, et de **Monsieur Peter Sorensen**, Ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

-o-o-o-

### Publication

Article intitulé « **2018 : L'OMC à la croisée des chemins ?** » rédigé par le Délégué permanent de la France auprès de l'OMC, à la demande du magazine Echanges internationaux de la Chambre de commerce Internationale (ICC).

Lien : [http://icc-franceftcya.1kcloud.com/edlv\\_jkbZE/#30](http://icc-franceftcya.1kcloud.com/edlv_jkbZE/#30)

-o-o-o-

### 24 mai 2018 : Visite du Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) à Genève

La délégation permanente de la France a rencontré les représentants du Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) basé à Genève. Créé en 2001 en tant qu'organisation internationale indépendante de l'OMC, le Centre fournit aux PED et PMA membres de l'OMC ou en processus d'accession un conseil juridique sur le droit de l'OMC. Cette mission s'entend de trois activités : (i) représentation de ces pays devant l'ORD de (ii) avis juridique sur le droit de l'OMC (ex : avis sur des projets de législation ou de soutien économique) (iii) organisation de sessions de formation sur le droit de l'OMC.

Sont membres 35 PED de l'OMC et 44 PMA. Les pays développés peuvent être membres du Centre, mais ne peuvent pas bénéficier de ses prestations (11 sont actuellement membres, dont le Canada, l'Allemagne, les Pays Bas et l'Australie). Le Centre est financé par les contributions de pays développés et en développement.

-o-o-o-

### Débats

#### 24 mai 2018 : Discipliner les subventions aux énergies fossiles pour atténuer le changement climatique : quelles options de politique commerciale ?

Le délégué permanent a participé à un débat organisé par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), sur le thème de la réforme des subventions aux énergies fossiles, dans un panel réunissant MM. James Bacchus (Président Commission Commerce International de l'ICC) et l'Ambassadeur Alvaro Cedeno Molinari (Costa Rica).

Le débat portait sur le rôle que l'OMC pourrait jouer un rôle important dans la discipline des subventions aux énergies fossiles au regard des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

-o-o-o-

#### 24 mai 2018 : Rencontre / déjeuner avec la Mission permanente d'Allemagne

Dans le cadre de leurs rencontres associant l'ensemble des personnels, les délégations françaises et allemandes ont effectué un tour d'horizon des sujets d'intérêt commun. Il a été convenu de systématiser l'échange des stagiaires entre les deux missions.

-----

## CALENDRIER DE L'OMC – JUIN 2018

- **01** Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce
- **05 - 06** Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- **07** - Comité du commerce et du développement – Session spécifique sur les petites économies
- **08** - Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances  
- Réunion informelle du groupe de travail sur les MPME
- **11** - Réunion informelle du Comité de l'agriculture  
- Réunion informelle du groupe de négociation sur les subventions à la pêche  
- Comité de l'agriculture
- **12** - Organe d'examen des politiques commerciales de la Colombie  
- Comité de l'agriculture
- **13** - Forum Global du Cadre Intégré Renforcé  
- Réunion informelle du groupe de négociation sur les subventions à la pêche
- **14** - Forum Global du Cadre Intégré Renforcé  
- Réunion informelle du groupe de négociation sur les subventions à la pêche  
- Organe d'examen des politiques commerciales de la Colombie
- **15** - Date limite de présentation des propositions pour le Forum public de l'OMC 2018 (initialement prévue le 4 juin 2018)
- **18** - Organe d'examen des politiques commerciales de la Norvège  
- Réunion Initiative commerce électronique
- **19** - 29<sup>ème</sup> série de consultations dans le cadre du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton – Aide au développement en faveur du coton  
- Comité des accords commerciaux régionaux  
- Discussion spécifique sur les faits nouveaux concernant le commerce du coton  
- Réunion informelle du Comité des obstacles techniques au commerce  
- Réunion Initiative commerce électronique
- **20** - Comité des accords commerciaux régionaux  
- Comité des obstacles techniques au commerce  
- Organe d'examen des politiques commerciales de la Norvège  
- Réunion informelle du comité des sauvegardes
- **21** - Comité des obstacles techniques au commerce  
- Réunion Initiative réglementation intérieure
- **22** - Organe de règlement des différends  
- Réunion Initiative réglementation intérieure
- **26** – Comité du budget, des finances et de l'administration
- **27** - Comité des marchés publics  
- Organe d'examen des politiques commerciales de l'Uruguay
- **28** - Comité du commerce et de l'environnement  
- Réunion intersession dialogue sur la facilitation pour le développement
- **29** - Organe d'examen des politiques commerciales de l'Uruguay

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : [geneve@dgtrésor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtrésor.gouv.fr)

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 04/06/2018